

République française COTE D'OR Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1> <p style="text-align: right; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">D2017-37</p>
---	---

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE MEMBRES			Le 14 septembre 2017 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire Etaient présents: CHAPOTOT Jocelyn, MORTIER Céline, QUIGNARD Jean-Pierre, MANIERE DRZAZGA Eliane, CORNESSE Jean-Pierre CHOPIN René, LUCOTTE Jean-Marc, MAURICE LUCOTTE Roseline, MENETRIER Adrien, BELORGEY Fabien, PAUVERT Yohan, DESBOIS Charline, GIRARD François, PAJOT Marc. Procuration : GIRARDIN Carine à DESBOIS Charline Absents : Secrétaire: MORTIER Céline
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	15	
Date de la convocation 07/09/2017 Date d'affichage 15/09/2017			

OBJET : SOUSCRIPTION LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de réhabilitation de l'école ont commencé depuis le 10 juillet 2017.

Monsieur le Maire expose que le montant des travaux est approximativement de 500 000 € HT.

Monsieur le Maire expose qu'à ce jour, les subventions attendues s'élèvent à 300 000 € HT. Ces subventions ne seront perçues en totalité qu'après paiement des factures.

Monsieur le Maire expose que la commune de Créancey ne bénéficie pas d'une trésorerie suffisante pour faire l'avance de ces 300 000 € et qu'il convient de souscrire à une ligne de trésorerie qui permettra de payer les factures en attendant l'encaissement des subventions.

Monsieur le Maire expose qu'il a sollicité cinq banques pour une ligne de trésorerie.

Après avoir entendu les propositions des banques qui ont répondu à Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération à la majorité des membres présents et représentés (14 voix pour et 1 abstention),

- DECIDE de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne, d'une ligne de trésorerie de 300 000€ sur 1 an au taux T4M + une marge de 0.90% avec des frais de dossier de 0.20% ;
- AUTORISE le Maire à signer le contrat.

Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.



Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT